

Publications périodiques

Comptes annuels

QATAR NATIONAL BANK Q.P.S.C.

(Succursale)

Montant de la dotation : 385 547 000 €

Adresse de la succursale en France : 65, avenue d'Iéna, 75116 Paris
314 258 120 R.C.S. Paris**Documents comptables annuels****I. — Bilan publiable au 31 décembre 2018**

(En milliers d'euros.)

Actif	Code poste	2018	2017
Caisse, Banques Centrales, CCP	10	25 025	26 417
Effets Publics et Valeurs assimilées	20		
Créances sur les Etablissements de Crédit	30	4 789 771	3 133 442
Opérations avec la Clientèle	48	1 821 504	1 901 655
Obligations et Autres Titres à revenu fixe	60	342 591	212 277
Actions et Autres Titres à revenu variable	70		
Participations et autres titres détenus à long terme	91		
Parts dans les Entreprises liées	100		
Crédit-bail et Location avec Option d'Achat	110		
Location Simple	120		
Immobilisations Incorporelles	130	60	185
Immobilisations corporelles	140	909	1 157
Capital souscrit non versé	150		
Actions Propres	160		
Comptes de négociation et de règlement	165		
Autres Actifs	170	4 514	1 822
Comptes de Régularisation	180	539	15 976
Total actif	L98	6 984 913	5 292 931

Passif	Code poste	2018	2017
Banques Centrales, CCP	300		
Dettes envers les établissements de crédit	310	2 215 937	2 238 179
Opérations avec la Clientèle passif	348	4 313 016	2 638 058
Dettes représentées par un titre	350		
Autres Passifs	360	13 177	1 131
Comptes de Régularisation Passif	370	353	5 837
Comptes de négociation et de règlement	375		
Provisions pour Risques et Charges	380		
Dettes subordonnées	430		
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	420		
Capitaux Propres Hors FRBG (+/-) et hors résultat	435	432 725	383 188
Capital souscrit	440	385 547	362 547
Primes d'Emission	450		
Réserves	460		
Ecart de Réévaluation	470		
Provisions réglementées et Subventions d'investissement	475		
Report à nouveau (+/-)	480	47 178	20 640
Résultat de l'exercice (+/-)	490	9 705	26 537
Total passif	L99	6 984 913	5 292 931

Hors bilan	Code poste	2018	2017
Engagements donnés			
Engagements de financement	615	849 146	326 025
Engagements de garantie	635	2 075 404	2 774 594
Engagements sur titres	655		
Engagements reçus			
Engagements de financement	705		
Engagements de garantie	715		
Engagements sur titres	735		

II. — Compte de résultat publiable au 31 décembre 2018

(En milliers d'euros.)

	Code poste	2018	2017
Intérêts et produits assimilés	500	72 175	78 992
Intérêts et charges assimilés	505	-43 462	-40 396
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés	510		
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilés	515		
Produits sur opérations de location simple	520		
Charges sur opérations de location simple	525		
Revenus des titres à revenu variable	530		
Commissions (Produits)	540	18 797	20 593
Commissions (Charges)	545		
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	550	341	255
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	555	542	1 241
Autres produits d'exploitation bancaire	560	261	183
Autres charges d'exploitation bancaire	565	-1 597	-1 965
Produit net bancaire	600	47 057	58 904
Charges générales d'exploitation	605	-15 058	-13 547
Dotations aux amortissements aux provisions sur immobilisation	610	-702	-643
Résultat brut d'exploitation	620	31 297	44 714
Coût du risque	625	-10 757	-6 754
Résultat d'exploitation	630	20 540	37 961
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	640	-	-
Résultat courant avant impôt	650	20 540	37 961
Impôt sur les bénéfices	660	-10 835	-11 423
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées	665	-	-
Résultat net	690	9 705	26 537

III. — Notes annexes de l'exercice 2018

Ces notes annexes font partie intégrante des comptes annuels. Les montants sont exprimés en milliers d'euros.

Note 1. — Évènements significatifs de l'exercice

Une augmentation de dotation en capital d'un montant de 23 000 000 € a été réalisée en décembre 2018.

Note 2. — Règles et méthodes comptables

a) Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels sont établis et présentés dans le respect du règlement ANC N° 2014 - 07 de l'autorité des normes comptables.

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014 - 07 du 26 novembre 2014 qui à partir des exercices ouverts au 1^{er} janvier 2015 regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

b) Intérêts et commissions

Les intérêts sont comptabilisés prorata-temporis au compte de résultat. En ce qui concerne les commissions, une distinction est opérée entre :

- Les commissions rémunérant une prestation continue qui sont comptabilisées prorata-temporis.
- Les commissions rémunérant une prestation ponctuelle qui sont comptabilisées à leur date de paiement (flat).

Les intérêts impayés sont comptabilisés en compte de résultat jusqu'à la survenance d'une procédure judiciaire ou de tout évènement justifiant la suspension de ladite comptabilisation. Ils font l'objet d'une dépréciation si leur recouvrement paraît partiellement ou totalement compromis, conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

c) Transactions entre parties liées

Qatar National Bank – Succursale de Paris applique le règlement ANC 2014 - 07 du 26 novembre 2014, relatif aux transactions entre parties liées et aux opérations non inscrites au bilan.

L'application de ce règlement ne concerne pas Qatar National Bank – Succursale de Paris sur la période.

d) Conversion des opérations en devises

Les résultats sur opérations de change sont déterminés conformément au règlement ANC 2014 - 07 du 26 novembre 2014. Les créances, les dettes et les engagements hors-bilan libellés en devises sont évalués au cours de change à la clôture de l'exercice. Les gains et pertes de change latents et définitifs sont enregistrés en compte de résultat. Les produits et les charges payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction.

Les opérations de change au comptant non dénouées sont valorisées au cours de clôture de l'exercice.

e) Instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements ANC 2014 - 07 du 26 novembre 2014.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats. A la date de clôture, le montant de ces engagements représente le volume des opérations non dénouées à la clôture.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon la nature des instruments et les intentions des opérateurs à l'origine.

Les contrats d'échange de taux et assimilés (accords de taux futurs, garantie de taux plancher et plafond) sont classés selon le critère de l'intention initiale dans les catégories suivantes :

- micro-couverture (couverture affectée)
- macro-couverture (gestion globale de bilan)
- positions spéculatives/positions ouvertes isolées
- gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction

Qatar National Bank – Succursale de Paris, n'a souscrit que des opérations de micro-couverture.

Les montants perçus ou payés concernant cette catégorie sont comptabilisés prorata temporis dans le compte de résultat. Les charges et produits sur instruments utilisés en couverture d'un élément ou d'un ensemble d'éléments homogènes sont enregistrés en résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. Les éléments de résultat de l'instrument de couverture sont comptabilisés dans le même poste que les produits et charges concernant les éléments couverts en « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées ».

f) Opérations avec les établissements de crédit et la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues sur des établissements de crédit au titre d'opérations bancaires à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme. Les créances sur les établissements de crédit sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentés des intérêts courus non échus et nette des dépréciations constituées au titre du risque de crédit.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes ordinaires débiteurs et autres concours à la clientèle. Les crédits à la clientèle émis sont inscrits au bilan à leur valeur nominale augmentés des intérêts courus non échus et nette des dépréciations constituées au titre du risque de crédit.

Les éléments d'actif mis en pension sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan. Les éléments reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire, mais celui-ci enregistre à son actif le montant décaissé, représentatif de sa créance sur le cédant.

Les produits et charges relatifs aux titres donnés en pension ou reçus en pension sont rapportés au compte de résultat prorata temporis.

Les intérêts courus non échus attachés à ces dettes et créances sont portés dans un compte de dettes rattachées/créances rattachées en contrepartie du compte de résultat

Créances douteuses

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un concours au moins présente un risque de crédit avéré, identifié de manière individuelle. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garanties ou de cautions.

L'identification en encours douteux est effectuée conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07 relatif au traitement comptable du risque de crédit, modifié par le règlement CRC n° 2005-03 du 25 novembre 2005, notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois, six mois en matière immobilière et neuf mois pour les créances sur les collectivités territoriales.

Un encours douteux compromis est un encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé.

Les intérêts courus et ou échus non perçus sur créances douteuses sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire et dépréciés à due concurrence. Il en est de même pour les intérêts douteux compromis.

Dépréciation

Les créances, dont le recouvrement est devenu incertain, donnent lieu à la constitution de dépréciations, inscrites en déduction de l'actif, destinées à couvrir le risque de perte. Les dépréciations sont calculées créance par créance et correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Les dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur durée initiale (à vue ou à terme) et les dettes envers la clientèle sont présentées selon leur nature (comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts de la clientèle). Les créances restructurées au sens du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) sont des créances douteuses qui font l'objet d'une modification des caractéristiques initiales (durée, taux d'intérêt) des contrats afin de permettre aux contreparties de rembourser les encours dûs. Lors de la restructuration, le prêt fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration. Le taux d'actualisation est le taux d'intérêt effectif d'origine pour les prêts à taux fixe ou le dernier taux effectif avant la date de restructuration pour les prêts à taux variable. Le taux effectif correspond au taux contractuel. Cette décote est inscrite, au résultat, en coût du risque et, au bilan, en diminution de l'encours correspondant. Elle est rapportée au compte de résultat, dans la marge d'intérêt, selon un mode actuariel sur la durée du prêt. Une créance restructurée peut-être reclassée en encours sains lorsque les nouvelles échéances sont respectées. Lorsque la créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau une échéance impayée, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est déclassée en créance douteuse.

g) Méthode de notation interne

QNB Paris utilise des systèmes de notation externes et/ou internes permettant d'apprécier l'existence d'un risque de crédit

h) Provisions

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges (non directement liés à des opérations bancaires et des opérations connexes) nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise.

Conformément aux dispositions du règlement CRC n° 2000-06, abrogé par le Règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014, la constitution de telles provisions est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers.

i) Coût du risque

Le coût du risque est défini conformément au règlement de l'ANC 2014-07 :

Ce poste comprend les dotations et reprises de provision pour dépréciation des créances sur la clientèle, sur établissements de crédit, sur titres à revenu fixe d'investissement (en cas de risque de défaillance avéré de l'émetteur), les provisions sur engagements hors bilan (hors instruments financiers de hors bilan) ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties et les autres mouvements de provisions sur risques de contrepartie et passifs éventuels liés à ces postes.

Le coût du risque 2018 correspond à une dotation aux provisions couvrant un crédit accordé à une entreprise et devenu douteux.

j) Immobilisations

Les règles de comptabilisation des immobilisations sont définies par le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 concernant l'amortissement et la dépréciation des actifs.

Les immobilisations sont enregistrées au bilan à leur coût d'acquisition et amorties sur leur durée estimée d'utilisation suivant le mode linéaire, à savoir :

Installations téléphonique	10 %
Installations électrique	10 %
Climatisation	10 %
Systèmes de sécurité	10 %
Informatique	20 %
Mobilier	10 %
Matériel	10 %
Agencement	10 %

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire sans substance physique. Les immobilisations incorporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Elles sont amorties selon leur durée probable d'utilisation.

Logiciel	20 %
----------	------

k) Opérations sur titres**Titres de transaction**

Au 31 décembre 2018, Qatar National Bank – Succursale de Paris n'a pas de titre de transaction dans ses livres.

Titres d'investissement

Au 31 décembre 2018, Qatar National Bank – Succursale de Paris n'a pas de titre d'investissement dans ses livres.

Titres participations

Au 31 décembre 2018, Qatar National Bank – Succursale de Paris n'a pas de titre de participation dans ses livres.

Titres de placement

Sont considérés comme titres de placements, les titres qui n'ont pu trouver leur place dans l'une des autres catégories. Ils sont évalués au plus bas de leur coût ou de leur valeur de marché.

Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas constatées selon l'Art. 2332-4 du Règlement n°2014-07 (tel que modifié par les textes subséquents)

« A chaque arrêté comptable, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable, corrigée des amortissements et reprises de différence mentionnés à l'alinéa précédent, et le prix de marché des titres « tel que défini dans le présent règlement » font l'objet d'une dépréciation qui peut être appréciée par ensembles homogènes de titres, sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 2514-1 du présent règlement, prenant la forme d'achat ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées ».

Au 31 décembre 2018,

- Les plus-values latentes s'élèvent à 1 514 730 € et ne sont pas comptabilisées.
- Les moins-values latentes s'élèvent à 376 159 € et ont été provisionnées en totalité.
- Le montant des décotes/surcotes net s'élèvent à 5 284 859 €.

I) Retraites

Engagements sociaux

Les avantages versés au personnel sont comptabilisés en application de la Recommandation n° 2003-R-01 du Conseil National de la Comptabilité. Ils sont classés en 4 catégories :

Avantages à court terme

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés annuels, intéressement, participation, primes payés dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice. Ils sont comptabilisés en charge de l'exercice y compris pour les montants restant dus à la clôture.

Indemnités de fin de carrière

Il s'agit des indemnités accordées aux salariés lors de leur départ en retraite, La convention collective des banques accorde une indemnité d'un montant égal à deux mois de salaire. QNB Paris respecte les recommandations de la convention collective. Ces indemnités de fin de carrière ne font l'objet d'aucune provision, le montant étant non significatif.

Engagements contractés au profit des dirigeants

QNB Paris n'a pas d'engagement spécifique contracté au profit des dirigeants.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages au personnel postérieurs à l'emploi recouvrent les indemnités de départ en retraite, les retraites et avantages aux retraités.

Ces avantages peuvent être classés en deux catégories : les régimes à cotisations définies (non représentatifs d'un engagement à provisionner pour l'entreprise) et les régimes à prestations définies (représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise et donnant lieu à évaluation et provisionnement).

Qatar National Bank ne souscrit pas à des régimes à prestations définies.

m) Avances ou crédits accordés aux membres de la direction

La direction ne bénéficie pas d'avances ou de crédits sur l'exercice 2018.

n) Evénements postérieurs à la clôture

Il n'existe aucun événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un impact sur les comptes 2018.

Note 3. – Opérations interbancaires

Actif		2018			2017
		Brut	Dépréciation	Net	Net
Caisse, Banques centrales, CCP	Poste 010	25 025		25 025	26 417
Créances sur les établissements de crédit (y compris créances rattachées)	Poste 030	4 789 771		4 789 771	3 133 442

A vue	342 222	342 222	421 613
A terme	4 435 053	4 435 053	2 698 256
Dont devises	1 105 783	1 047 237	771 468
Dont entreprises liées	1 047 237	1 105 783	769 354
Dont euros	3 329 269	3 329 269	2 348 402
Dont entreprises liées	3 258 969	3 258 969	1 883 920
Intérêts courus non échus	12 497	12 497	13 573
Dont intérêts courus non échus en devises	10 074	10 074	12 203
Dont intérêt courus non échus en euros	2 422	2 422	1 370

Passif		2018			2017
		Brut	Provision	Net	Net
Dettes envers les établissements de crédits (y compris dettes rattachées)	Poste 310	2 215 937		2 215 937	2 238 177
A vue		26 145		26 145	94 552
A terme		2 186 067		2 186 067	2 139 055
Dont devises		556 971		556 971	353 035
Dont entreprises liées		303 738		303 738	138 713
Dont euros		1 629 096		1 629 096	1 880 573
Dont entreprises liées		1 629 096		1 629 096	1 801 842
Intérêts courus non échus		3 725		3 725	4 570
Dont intérêts courus non échus en devises		2 255		2 255	2 645
Dont intérêts courus non échus en euros		1 470		1 470	1 926

Note 4. – Répartition des emplois et des ressources à terme interbancaires

a) selon la durée restant à courir (hors intérêts courus non échus)

Emplois - Poste 030	D<3mois	3m<D<1an	1an<D<5ans	D> 5ans
Créances sur les établissements de Crédits	342 222			
Comptes et Prêts à terme				
En Devises	617 470	462 118	26 195	0
En euros	1 477 737	340 570	1 510 963	0

b) répartition géographique des établissements de crédits (hors intérêts courus non échus).

Emplois - Poste 030	2018	%	2017	%
Qatar	4 284 718	89,69 %	2 653 274	85,04 %
Pays du golfe	4	0,00 %	0	0,00 %
Europe	355 566	7,44 %	462 258	14,82 %
Amérique du Nord	2 027	0,04 %	606	0,02 %
Autres pays	134 961	2,83 %	3 732	0,12 %
	4 777 275	100,00 %	3 119 869	100,00 %
Dont comptes à vue :	342 222		421 613	

c) selon la durée restant à courir (hors intérêts courus non échus).

Ressources - Poste 310	D<3mois	3m<D<1an	1an<D<5ans	D> 5ans
Dettes envers les établissements de Crédits	26 145			
Compte et Emprunts à terme				
En Devises	384 635	53 151	114 670	4 515
En euros	12 822	390 828	814 607	410 839

d) répartition géographique des établissements de crédits (hors intérêts courus non échus).

Ressources - Poste 310	2018	%	2017	%
Qatar	1 957 812	88,50 %	2 016 540	90,28 %
Pays du golfe	253 247	11,45 %	214 325	9,60 %
Europe	439	0,02 %	2 312	0,10 %
Amérique du Nord	0	0,00 %	0	0,00 %
Autres pays	714	0,03 %	430	0,02 %
	2 212 212	100,00 %	2 233 607	100,00 %
<i>Dont comptes à vue :</i>	26 145		94 552	

Note 5. – Créances sur la clientèle

Actif	2018			2017
	Brut	Dépréciation	Net	Net
Opérations avec la clientèle (y compris créances rattachées) - Poste 048	1 841 698	20 193	1 821 504	1 901 655
Autres concours à la clientèle	1 824 582	20 193	1 804 389	1 886 511
Comptes ordinaires débiteurs	10 739		10 739	7 546
Dont devises	0		0	125 760
Dont euros	10 739		10 739	1 768 296
Interest courus non échus	6 377		6 377	7 598
Dont devises	2 381		2 381	1 119
Dont euros	3 996		3 996	6 479

Passif	2018			2017
	Brut	Provision	Net	Net
Comptes créditeurs de la clientèle (y compris dettes rattachées) - Poste 348	4 313 016		4 313 016	2 638 058
A vue	729 353		729 353	578 262
A terme	3 572 647		3 572 647	2 049 559
Dont devises	768 854		768 854	552 922
Dont euros	3 533 146		3 533 146	2 074 899
Intérêts courus non échus	11 016		11 016	10 237
Dont devises	9 048		9 048	9 677
Dont euros	1 968		1 968	560

Dans le cadre de son activité bancaire, la Succursale de Paris bénéficie des dispositions de l'article 9 du règlement n° 93-05 du Comité de la réglementation bancaire du 21 décembre 1993 relatif au contrôle des grands risques. Cette disposition permet à la Succursale de Paris de calculer ses risques sur les fonds propres de sa maison mère.

Note 6. – Répartition des emplois et des ressources à terme de la clientèle

Au 31 décembre 2018, l'encours brut global de crédit de la succursale de Paris est de 1 841 698 €.

a) selon la durée restant à courir (y compris intérêts courus non échus).

Emplois - Poste 048	D<3mois	3m<D<1an	1an<D<5ans	D> 5 ans
Concours à la Clientèle				
En Devises	63 503	0	92 840	40 602
En euros	39 971	371 332	816 673	416 777

b) répartition géographique des emplois avec la clientèle (créances douteuses incluses, y compris intérêts courus non échus)

Emplois - Poste 048	2018	%	2017	%
Qatar	35 176	1,93 %	14 702	0,77 %
Pays du golfe	21	0,00 %	20	0,00 %
Europe	1 756 263	96,42 %	1 841 352	96,48 %
Autres pays	50 238	2,76 %	52 499	2,75 %
Dépréciations créances douteuses	-20 193	-1,11 %	-6 917	-0,36 %
Capital	-19 171		-6 917	
Intérêts	-1 022			
	1 821 504	101,11 %	1 901 655	100,00 %
<i>Dont comptes ordinaires et créances douteuses :</i>	53 060			

c) selon la durée restant à courir (hors intérêts courus non échus).

Ressources - Poste 348	D<3mois	3m<D<1an	1an<D<5ans	D> 5 ans
Comptes Créiteurs à terme				
En devises	292 648	424 062	26 195	0
En euros	1 000 779	318 000	1 510 963	0

d) répartition géographique des comptes créiteurs de la clientèle (hors intérêts courus non échus)

Ressources - Poste 348	2018	%	2017	%
Qatar	107 994	2,51 %	176 859	6,73 %
Pays du golfe	501 062	11,65 %	515 000	19,60 %
Europe	3 689 838	85,77 %	1 932 951	73,56 %
Autres pays	3 106	0,07 %	3 011	0,11 %
	4 301 999	100,00 %	2 627 821	100,00 %
<i>Dont comptes à vue :</i>	705 848			

Note 7. – Ventilation de l'encours brut de crédit par secteurs d'activité économique et par contreparties

Description	Gouvernement	Institutions gouvernementale	Secteur Privé	Total
I - Gouvernement				
1. Ministère				
2. Autres			14 255	14 255
			14 255	14 255
II - Commerces - Services				
A. Commerces				
1. Agriculture et produits connexes				
2. Pétrole			175 691	175 691
A. Services Financiers				
1. Compagnies d'investissement				
2. Autres banques				
B. Services généraux				
1. Compagnies aériennes				
2. Autres			175 691	175 691
III - Investissement immobilier				
1. Logement privatif			5 309	5 309
2. Immeuble de bureaux			1 629 282	1 629 282
3. Terrains				

4. Autres			1 687	1 687
			1 636 278	1 636 278
IV - Crédits à la consommation				
1. Véhicules				
2. Fournitures			803	803
3. personnel			2	2
4. Autres			8 292	8 292
			9 097	9 097
Total all sectors				1 835 321

Note 8

A) Total des dépréciations

Intitulés	Montant au Début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Reprises utilisées et non utilisées	Impact de change	Montant à la Fin de l'exercice
Dépréciation clientèle - Principal	6 917	10 756		1 498	19 171
Dépréciation banque	0	0		0	0

B) Encours des créances douteuses banques et clientèle

Intitulés	Montant au Début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montant à la Fin de l'exercice
Banques	0				0
Clientèle	34 911	8 021			42 932
Total des encours	34 911	8 021	0	0	42 932

C) Encours des créances douteuses compromises banques et clientèle

Intitulés	Montant au Début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montant à la Fin de l'exercice
Clientèle	0			0	0
Total des encours	0			0	0

D) Total des dépréciations pour créances douteuses compromises banques et clientèle

Intitulés	Montant au Début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montant à la Fin de l'exercice
Banques	0	0	0	0	0
Clientèle	0				0
Total des dépréciations	0	0	0	0	0

Note 9. – Portefeuille - Titres

Ventilation du portefeuille-titres par catégories (En milliers d'euros.)	Transaction		Placement		Total (1)+(2)	Créances rattachées	Total
	Total (1)	Dont titres cotés	Total (2)	Dont titres cotés			
Effets publics et valeurs assimilées			339 277	339 277	339 277	3 314	342 591
Obligations et autres titres à revenu fixe							
Actions et autres titres à revenu variable							
Actions propres							
Total	0	0	339 277		339 277		342 591

Répartition des obligations et autres titres à revenu fixe selon l'émetteur (En milliers d'euros.)	Organismes publics	Autres émetteurs	Total
Effets publics et valeurs assimilées			
Obligations et autres titres à revenu fixe	339 277		339 277
Actions et autres titres à revenu variable			
Total	339 277	0	339 277

Répartition selon la durée restant à courir (En milliers d'euros.)	Total	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Effets publics et valeurs assimilées					
Obligations et autres titres à revenu fixe	339 277	79 717	72 792	126 575	60 193
Actions et autres titres à revenu variable					
Actions propres					
Total	339 277	79 717	72 792	126 575	60 193

Note 10

A) Immobilisations corporelles - Montants bruts avant amortissements - Poste 140

Immobilisations	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentation Acquisitions et virement de poste à poste	Diminution		Valeur brute à la fin de l'exercice
			Par reclassement	Par cession ou mises hors service	
Installations générales, agencements, aménagement, divers	4 360	141			4 501
Matériel de transport					
Matériel de bureau informatique mobilier	1 204	189			1 393
Autres immobilisations	0				0
Immobilisations corporelles en cours					
Avances & acomptes					
Total	5 564	330			5 894

B) Immobilisations incorporelles - Montants bruts avant amortissements - Poste 130

Immobilisations	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentation Acquisitions et virement de poste à poste	Diminution		Valeur brute à la fin de l'exercice
			Par reclassement	Par cession ou mises hors service	
Logiciels informatiques	1 631				1 631
Avances & Acomptes					
Total	1 631				1 631

Note 11a

Amortissements - Immobilisations corporelles - Poste 140

Amortissements	Montant au début de l'exercice	Augmentation		Diminution	Montants des amortissements à la fin de l'exercice
		Dotations de l'exercice linéaires	Dotations de l'exercice dégressif	Amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif & reprises	
Installations générales, agencements, aménagements,	3 451	406			3 857
Matériel de transport	0				0
Matériel de bureau informatique mobilier	956	171			1 127
Autres immobilisations					
Total	4 407	577		0	4 984

Amortissements - Immobilisations incorporelles - Poste 130

Amortissements	Montant au début de l'exercice	Augmentation		Diminution	Montants des amortissements à la fin de l'exercice
		Dotations de l'exercice linéaires	Dotations de l'exercice dégressif	Amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif & reprises	
Logiciels informatiques	1 447	125			1 572

Note 11b

Immobilisations corporelles nettes d'amortissements - Poste 140

Amortissements	Montant au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Montant à la fin de l'exercice
		Acquisitions	Amortissements	
Installations générales, agencements, aménagements,	909		265	644
Matériel de transport	0			0
Matériel de bureau informatique mobilier	248	17		265
Autres immobilisations				
Total	1 157	17	265	909

Immobilisations incorporelles nettes d'amortissements - Poste 130

Amortissements	Montant au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Montant à la fin de l'exercice
		Acquisitions	Amortissements	
Logiciels informatiques	184		124	60

Note 12. – Capitaux propres - Poste 435

a) Qatar National Bank S.A.Q. succursale de Paris est une implantation en France de Qatar National Bank S.A.Q. Société de droit Qatari. Le Capital de la succursale est constitué d'une dotation accordée par le Siège Social.

b) Le mouvement des capitaux propres de la succursale de Paris peut être résumé comme suit :
Une augmentation de dotation en capital d'un montant de 23 000 000 € a été réalisée en décembre 2018.

	Dotation en Capital	Résultat en attente d'affectation	Report à nouveau au 31/12/2018	Réserve	Total
Au 31 décembre 2017	362 547	26 537	20 641		409 725
Affectation résultat 2017		-26 537	26 537		-
Profit de l'exercice 2018		9 705			9 705
Augmentation de capital 2018	23 000				23 000
Reserve 2018					-
Solde au 31 décembre 2018	385 547	9 705	47 178	-	442 430

Note 13. – Comptes de régularisation

	2018	2017
A l'actif - Poste 180	539	15 976
Charges payées d'avance	95	37
Cheque à recouvrer	5	0
Commission trade finance à encaisser	0	0
Intérêts à recevoir sur portefeuille HQLA	0	2 168
Divers	439	13 771
Au passif - Poste 370	353	5 837
Provision congés payés		569
Bonus		608
Autres charges à payer		1 746
Compte d'attente	353	-40
Produits perçus d'avance	-	2 954
Différentiel sur swap d'intérêts	-	-

Note 14. – Autres Actifs / Passifs

	2018	2017
Autres actifs - Poste 170	4 514	1 822
Cautionnement	824	964
Tva à récupérer	-	-
Divers	14	40
Impôts sociétés	2 690	-
Impôts différés	986	818

	2018	2017
Autres passifs - Poste 360	13 177	1 131
Créditeurs divers	2 430	1 131
Produits perçus d'avance	2 900	
Charges à payer	1 525	
Provision congés payés	791	
Impôts sociétés	5 531	-

Un reclassement des Crédeurs Divers a été effectué en 2018 pour la ventilation Comptes de Régularisation Passif et Autres Passifs

Les exercices de 2015 à 2018 sont susceptibles d'être contrôlés par l'Administration Fiscale. La dernière vérification effectuée par la Direction Générale des Impôts portait sur la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009. Les redressements notifiés ont été mis en recouvrements et acquittés au cours de l'exercice 2011.

La succursale utilise la méthode de l'imposition différée de façon permanente. Pour cela, la succursale enregistre à l'actif de son bilan le montant différé. Celui-ci n'intègre que les taxes provisionnées sur l'exercice mais exigible l'année suivante mais aussi le montant de sa provision pour gratification si le paiement est effectué en décalage d'exercice.

Note 15. – Intérêts - Postes 500 et 505

	2018	2017
Net :	28 713	38 597
Intérêts et produits assimilés	72 175	78 993
Banques	23 362	22 135
Clientèle	48 813	56 859
Intérêts et charges assimilés	43 462	40 396
Banques	28 275	26 076
Clientèle	15 187	14 320

Note 16

	2018	2017
Commissions (Produits) - Poste 540	18 797	20 593
Produits sur opérations bancaires	2 716	1 219
Produits sur opérations de financement	16 081	19 374
Commissions (Charges) - Poste 545	0	0
Charges sur services financiers / courtages	0	0

Note 17

	2018	2017
Gains ou perte sur portefeuille - Poste 550 et 555	883	1 497
Charges d'exploitation bancaire - Poste 560	-1 597	-1 965
Produits d'exploitation bancaire - Poste 565	261	183
Produit net bancaire	47 057	58 905

Note 18. – Eléments du hors bilan - Postes 615 à 655

QNB négocie des instruments dérivés de gré à gré avec sa clientèle. Des instruments de caractéristiques similaires et de sens opposé ont été conclus avec notre siège. Ces dérivés ne sont pas l'objet d'un provisionnement de leur moins-value latente à fin 2017. Ces dérivés font actuellement l'objet d'une comptabilisation en résultat à hauteur du montant net des différentiels versés et reçus.

Les instruments conclus avec nos clients et ceux avec le siège font l'objet d'un adossement. Les instruments de couverture sont classés comptablement dès l'origine de leur transaction en opération de micro-couverture. Par défaut, les éléments couverts sont classés comptablement en position ouverte isolée. A la clôture, en cas de plus-values latentes des éléments en position ouverte isolée, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées en résultat. Par ailleurs, le provisionnement éventuel des moins-values latentes des éléments en position ouverte isolée tient compte des plus-values latentes des instruments de couverture, en raison de la relation de couverture. Les différentiels d'intérêt courus et non échus sont comptabilisés à la clôture en charge ou en produit, en tenant compte des éventuels accords de compensation de flux avec chaque contrepartie. Lors de la réalisation de versements de primes ou différentiels, ceux-ci sont comptabilisés prorata-temporis en charge ou produit, en tenant compte des éventuels accords de compensation de flux avec chaque contrepartie. Dans le cadre de ses activités courantes, la Banque possède plusieurs engagements inscrits en hors bilan, tels que les lettres de crédits, les acceptations et les garanties.

	Qatar	Pays du Golfe	Europe	Autres Pays	Total Hors bilan
Import L/Cs		500 314	119 708	63 025	683 047
Export L/Cs			100 671	126 306	226 977
Garanties	1 093	120	1 354 318	293 590	1 649 121
Engagements non utilisés	69 574		295 831		365 405
Dont entreprises liées	888			55 295	56 183
Total	70 667	500 434	1 870 528	482 921	2 924 550

COLLAR				0
I.R.S.	285 230		285 000	570 230
Dont entreprises liées	285 230			285 230
Total	285 230		285 000	570 230

Note 19. – Personnel - Poste 605

L'effectif moyen de la succursale de Paris est de 43 personnes dont 32 cadres.

Embauche d'un

- Head of Compliance
- Head of Finance
- Senior Compliance Officer
- Credit officer administration
- Officer Trade finance Operations
- Relationship manager
- HRBP
- QNB 1st Customer Relationship Manager
- Teller
- Financial Analyst
- Manager Risk
- Assistant Private banker

	2018	2017
Montant des charges de personnel	7 507	7 200
Dont salaires et traitements	4 801	4 624
Charges sociales et divers	2 204	2 162
Charges de retraite	502	414

Note 20. – Autres frais administratifs - Poste 605

	2018	2017
Locations	7 552	6 346
Autres biens et services	1 370	1 237
Impôts et taxes	5 483	4 069
	699	1 040

Note 21. — Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2018 s'élève à 66 K€. La répartition au sein du collège : KPMG 22 K€, EY 22 K€, RSM 22 K€.

IV. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée conformément à l'article L. 511-38 du Code monétaire et financier, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la succursale relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la succursale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme indiqué dans le paragraphe f) de la note 2 « Règles et méthodes comptables », la succursale constitue des dépréciations destinées à couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la Direction relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations déterminées sur base individuelle.

Vérifications spécifiques

S'agissant d'une succursale d'un établissement bancaire de droit étranger, les vérifications et les informations spécifiques ne trouvent pas à s'appliquer.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la succursale à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la succursale ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Direction générale.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre succursale.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la succursale à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense et Paris, le 9 juillet 2019
Les Commissaires aux Comptes

KPMG S.A.
Valéry Foussé

ERNST & YOUNG et Autres
Hassan Baaj

RSM Paris
Martine Leconte

V. — Rapport de gestion

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public à notre Succursale : 65 Avenue d'Iéna – 75116 Paris.